

Franck Montaugé

sénateur du Gers



2020-2023
Mon bilan de mi-mandat



FRANCK MONTAUGÉ

Réélu au Sénat le 27 septembre 2020

Responsabilités et engagements :

- Vice-président de la commission des Affaires économiques.
- Secrétaire de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation.
- Membre titulaire de la Commission supérieure du numérique et des postes du 27 janvier 2021 au 22 juillet 2021.
- Membre titulaire du Conseil d'orientation pour l'emploi à compter du 1^{er} février 2021.
- Membre titulaire du Conseil supérieur de l'énergie à compter du 6 juillet 2022.
- Membre de la commission d'enquête sur l'influence croissante des cabinets de conseil privés sur les politiques publiques (18 novembre 2021).
- Membre de la Commission d'enquête sur l'efficacité des politiques publiques en matière de rénovation énergétique (17 janvier 2023).

Directeur de la publication :
Franck Montaugé

Conception graphique :
www.elodiebarreau.com

Crédits photos :
Sénat (couverture, portrait M. Franck Montaugé p.2,
hémicycle p.6), DR et Freepik.

SOMMAIRE

ÉDITO	p.3
STATISTIQUES	p.5
GRANDES DATES	p.6
AGRICULTURE	p.8
ÉNERGIE	p.12
ÉCONOMIE	p.14
NUMÉRIQUE	p.16
COLLECTIVITÉS LOCALES	p.18
ÉDUCATION – CULTURE	p.20
SANTÉ – SOCIAL	p.21
LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE	p.23
EUROPE	p.24
TRAVAIL PARLEMENTAIRE ET INSTITUTIONS	p.25
MÉMOIRE COMBATTANTE	p.26

ÉDITO



DANS LA CONTINUITÉ DE MON PRÉCÉDENT MANDAT, POUR LE GERS ET LES GERSOIS

Au terme des trois premières années du mandat en cours et comme je m'y étais engagé, il me revient de vous rendre compte de l'exercice de ma fonction* de sénateur depuis 2020. Vice-président de la [commission des Affaires économiques du Sénat](#), j'ai eu la charge de coordonner le travail et les prises de position de mon groupe sur tous les textes législatifs débattus en commission et votés en séance.

Mon travail parlementaire s'est nourri de l'écoute et des échanges que j'ai eus régulièrement avec les élus et les acteurs économiques ou associatifs gersois. Qu'il s'agisse d'agriculture, d'économie industrielle ou énergétique, de planification du développement territorial rural, d'aménagement numérique du territoire ou d'accès aux soins de santé et aux services publics, c'est à l'aune des grandes transformations que la société française doit réussir que j'ai mené ma réflexion et mon travail.

Les trois ans écoulés ont été profondément bouleversés par la crise sanitaire du COVID-19 et les mesures d'urgence prises entre janvier 2020 et juillet 2022. Toutes les économies de la planète et leurs relations en ont été affectées. L'agression russe de l'Ukraine en février 2022 est venue ajouter de l'incertitude au contexte géopolitique européen et mondial.

La commission des Affaires économiques du Sénat a mis à profit la période du confinement pour questionner les fondamentaux de l'économie française et faire des propositions de redressement. Ce travail de fond a donné lieu à un [rapport](#) «transpartisan» auquel j'ai activement participé et sur lequel je reviens dans ce bilan. Je rends compte aussi de mes travaux de rapporteur pour avis de ma commission sur les [«crédits industrie»](#) des trois dernières lois de finances.

À cette réflexion et ces travaux en situation de crise sanitaire est venue s'ajouter la prise de conscience de la nécessité de penser et de mettre en œuvre les grandes transitions dont dépendra l'avenir de nos sociétés.

Le sujet n'est pas nouveau et on pourrait en faire une généalogie en remontant très loin dans le temps. Je ne le ferai pas, mais dans la variété des constats, des analyses et des propositions, la question du rapport de l'homme à lui-même et à son environnement par la médiation de la technique apparaît comme centrale. Elle est aussi de nature anthropologique et appelle une réflexion sur la notion de développement au sens large du mot, qualifié parfois de durable. En tant que législateur, j'ai modestement contribué à ce travail par la mise au débat de [propositions de loi sur les nouveaux indicateurs de richesse et l'évaluation des politiques publiques](#). Ce travail est largement encore devant nous et j'y reviendrai dans les prochaines années.

Dans le même ordre d'idées, lors de la discussion du récent projet de loi «industrie verte», j'ai aussi abordé [la question de la nature de l'économie nécessaire pour demain](#). Toutes les filières se la posent pour orienter leurs productions. Ce sujet est en effet un enjeu majeur du débat public et doit guider notre action pour faire émerger un avenir désirable.

Enfin, au moment où certains observateurs reconnus n'excluent pas que les crises – financières, économiques, sociales et (géo) politiques, climatiques et environnementales, sanitaires – se conjuguent et se renforcent les unes les autres, la France doit faire des choix décisifs et opérer les transitions nécessaires.

Bien que tardive, la création d'un Secrétariat général à la planification écologique rattaché à la fonction de Premier ministre est une bonne chose, même s'il doublonne avec le « Haut-commissariat au Plan » ! On peine cependant à comprendre la traduction de ce travail dans les politiques menées par les ministères, faute trop souvent de cohérence dans le travail législatif impulsé par le Gouvernement. J'illustrerai ce point important en évoquant l'exemple des projets de lois relatifs à l'énergie et au climat.

Et aux questions de cohérence et d'efficacité de la planification de l'action publique s'ajoute celle de son financement. Deux écoles s'affrontent. Celle de l'économiste Jean Pisani-Ferry, ancien conseiller du Président de la République, qui appelle à un financement des transitions par la dette et la fiscalité, et celle des économistes orthodoxes qui pensent que la priorité doit être donnée au rétablissement des comptes publics, effectivement très dégradés aujourd'hui, par la réduction drastique de la dette et du déficit budgétaire et en faisant fi de toute autre considération.

Je pense qu'il faudra conjuguer ces deux approches. En France et dans le cadre européen, il sera indispensable de faire reconnaître que les dettes nécessaires à la réalisation des transitions doivent faire l'objet d'un traitement spécifique du fait de leur caractère obligatoire et de leur impact sur le très long terme et les générations à venir.

La prochaine loi de programmation des finances publiques et les deux projets de loi de finances pour 2024 nous apporteront, je l'espère, un début de réponse sur ce sujet majeur. Quoiqu'il en soit, rien de significatif ne se fera sans ressources financières nouvelles appropriées. Sous des formes différentes mais poursuivant le même but de soutien public direct et assumé à leurs économies, les USA et la Chine l'ont compris et en ont tiré les conséquences. L'Union européenne, prise en tenaille, doit faire de même rapidement et avec efficacité. Notre avenir en dépendra pour une part importante. Dans ce contexte, la France doit être en même temps exemplaire et force de proposition. Notre souveraineté nationale, dans la durée, en résultera !

Les thèmes principaux que je viens d'aborder ont guidé ma réflexion et mon travail au cours de ces trois années. Ils s'inscrivent aussi dans le prolongement de [l'action de mon mandat précédent au Sénat](#). En cohérence avec [ma profession de foi](#), ils constitueront le cadre de mon action pour la période qui s'ouvre.

Je vous invite donc à découvrir dans ce document une présentation des thèmes les plus significatifs de mon travail au regard de leur dimension nationale et des conséquences qu'ils peuvent avoir sur le territoire gersois.

Bonne lecture.

Franck Montaqué



*** Comme je l'avais fait tout au long du mandat précédent, j'ai régulièrement rendu compte de mes travaux au Sénat en déposant périodiquement, sur mon site internet www.franckmontaqué.fr, des articles de fond illustrés de mes interventions orales en séance, en commission ou lors de passages sur le plateau de la chaîne Public Sénat. Dans la version numérique du présent bilan de mi-mandat, vous pourrez accéder à certains de ces articles ou interventions en cliquant sur les liens actifs proposés.**

LES STATISTIQUES DU MANDAT



2914

AMENDEMENTS **SIGNÉS**

dont

264

AMENDEMENTS
PERSONNELS
(AUTEUR ET 1^{er} SIGNATAIRE)

2650

AMENDEMENTS
COSIGNÉS



2

PROPOSITIONS
DE LOI (PPL) OU
PROPOSITION DE
RÉSOLUTION (PPR)
PERSONNELLES
(AUTEUR ET 1^{er} SIGNATAIRE)

62

PPL OU PPR
COSIGNÉES



571

INTERVENTIONS
EN SÉANCES



7

QUESTIONS ORALES

32

QUESTIONS ÉCRITES



5

RAPPORTS ÉCRITS

Grandes dates

Penser des propositions de loi, s'associer à la rédaction de nouveaux textes, c'est l'essence du travail parlementaire. Depuis le début de mon second mandat, j'ai déposé deux propositions de loi et cosigné 53 autres. J'ai également cosigné 9 propositions de résolution qui, sans avoir de valeur contraignante quant à elles, marquent l'expression d'un souhait ou d'une préoccupation. Voici **la liste des principales propositions** auxquelles je me suis associé durant ces trois années :

Session 2020

(de septembre à décembre 2020)

PROPOSITIONS DE LOI

dont je suis **cosignataire** :

- visant à établir le droit à mourir dans la dignité.
- relative à la protection des travailleurs indépendants par la création d'un devoir de vigilance, à la défense du statut de salarié et à la lutte contre l'indépendance fictive.
- visant à créer le crime de violence sexuelle sur enfant et à lutter contre les violences sexuelles.

Session 2021

PROPOSITIONS DE LOI

dont je suis **cosignataire** :

- relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique.
- visant à lutter contre l'indépendance fictive en permettant des requalifications en salarié par action de groupe et en contrôlant la place de l'algorithme dans les relations contractuelles.
- relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique.
- de programmation pour garantir un accès universel à un service public hospitalier de qualité.

PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

dont je suis **cosignataire** :

- demandant la mise en place d'un Agenda rural européen.
- tendant à créer une commission d'enquête afin de mettre en lumière les processus ayant permis ou pouvant aboutir à une concentration dans les médias en France et d'évaluer l'impact de cette concentration dans une démocratie.

PROPOSITION DE LOI

dont je suis **l'auteur** :

- portant sur l'évaluation des politiques publiques par le Parlement.

RAPPORTS :

- Rapport d'information, fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales : "Projet de loi 4D : les attentes des élus locaux en matière d'efficacité de l'action publique".
- Rapport d'information, fait au nom de la délégation aux collectivités territoriales : "Défense extérieure contre l'incendie : assurer la protection des personnes sans nuire aux territoires".
- Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques : "Économie - Projet de loi de finances pour 2022".





Session 2022

PROPOSITIONS DE LOI

dont je suis **cosignataire** :

- pour une politique départementale de lutte contre l'illectronisme.
- encadrant l'intervention des cabinets de conseil privés dans les politiques publiques.
- visant à constitutionnaliser le droit à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception.
- visant à assurer la qualité et l'indépendance du service public de l'audiovisuel par un financement affecté, juste et pérenne.
- visant à garantir l'égalité d'accès aux soins.
- portant réparation des personnes condamnées pour homosexualité entre 1942 et 1982.
- visant à créer une loi de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements et à garantir la compensation financière des transferts de compétences.
- relative à la titularisation des accompagnants d'élèves en situation de handicap et des assistants d'éducation.
- visant à rétablir l'équité territoriale face aux déserts médicaux et à garantir l'accès à la santé pour tous.
- relative à l'instauration d'un nombre minimum de soignants par patient hospitalisé.
- Proposition de loi visant à résorber la précarité énergétique.

PROPOSITION DE LOI

dont je suis **l'auteur** :

- Proposition de loi visant à adapter la défense extérieure contre l'incendie à la réalité des territoires ruraux (27 juin 2022).

RAPPORTS :

- Rapport d'information, fait au nom de la commission des affaires économiques : "Cinq plans pour reconstruire la souveraineté économique".
- Avis, fait au nom de la commission des affaires économiques, sur le projet de loi de finances pour 2023.



Session 2023

PROPOSITIONS DE LOI

dont je suis **cosignataire** :

- visant à renforcer la protection des mineurs et l'honorabilité dans le sport.
- visant à renforcer la lutte contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement et complétant la loi n° 2022-299 du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire.
- visant à interdire un âge légal de départ à la retraite supérieur à 62 ans.
- visant à améliorer et garantir la santé et le bien-être des femmes au travail.
- visant à faciliter le déclenchement du référendum d'initiative partagée.
- de pérennisation et de réforme des zones de revitalisation rurale.
- visant à établir le droit à mourir dans la dignité.
- visant à démocratiser les fonctions électives et renforcer la protection des élus locaux.
- visant à mettre en place une imposition des sociétés plus juste et plus écologique.
- visant à soumettre à la validation de l'équipe rédactionnelle la nomination du directeur de la rédaction.

PROPOSITIONS DE RÉSOLUTION

dont je suis **cosignataire** :

- tendant à la création d'une commission d'enquête sur la création, le fonctionnement, l'utilisation des fonds, les modalités de sélection des structures financées ainsi que le contrôle par son autorité de tutelle du fonds Marianne.

Écoute et accompagnement

AU SOUTIEN DES FILIÈRES AGRICOLES GERSOISES

Dans notre département, l'agriculture et l'agroalimentaire tiennent une place centrale. Comme je le fais depuis 2014, j'ai poursuivi mon action au service des filières gersoises pour les accompagner dans leurs projets de développement ou dans les moments difficiles qui ont hélas été très nombreux depuis 2020. Très à l'écoute des responsables confrontés aux [épisodes répétés de grippe aviaire](#) ou aux [dégâts climatiques divers et récurrents](#), j'ai relayé auprès des ministères de l'économie et de l'agriculture leurs besoins cruciaux d'aide et d'accompagnement. J'ai tout autant défendu et accompagné les projets qui permettront à l'agriculture, dans la diversité de ses formes et de ses pratiques, de construire l'avenir, de prendre sa place dans la transition en cours. Dans le cadre des orientations agroécologiques posées par la loi de 2014 en vue d'une performance à la fois économique, environnementale et sociale, j'ai toujours considéré que l'agriculture était une solution et pas un problème dans la transition écologique que nous avons collectivement engagée.

Pour ne prendre que quelques exemples significatifs de cette volonté d'aller de l'avant en répondant toujours mieux aux attentes des consommateurs ou des clients, je me réjouis, pour ce qui concerne la viticulture, de la réalisation du chai expérimental de Plaimont, de la progression des démarches haute valeur environnementale (HVE) et de conversion au bio, du rayonnement et de la promotion que permettra la maison Gascogne-Armagnac. Et pour la filière gras, d'avoir contribué en particulier à la [sauvegarde du dispositif réglementaire d'abattage à la ferme](#). ■



Nouveau silo Gersycoop, inauguré le 9 septembre 2022 à Fleurance.



Maison Gascogne-Armagnac, inaugurée le 9 novembre 2022 à Eauze.

REVENUS DES AGRICULTEURS : IL RESTE À FAIRE

EGALIM 1, puis 2, puis 3 ! Si la question du revenu agricole a un petit peu progressé pour certains agriculteurs, nous sommes encore loin du compte et [je l'ai dit à l'occasion du vote de chacune de ces lois](#). La future loi d'orientation agricole devrait poser clairement les bases d'une juste reconnaissance du travail des agriculteurs français ! Nous verrons... J'aborderai plus en détail dans le thème consacré à l'énergie (pages 12 et 13) les modes et conditions de production pouvant concerner l'agriculture et les agriculteurs. Dans la discussion récente de la loi d'accélération des énergies renouvelables, j'ai souhaité que ce nouveau domaine d'activité constitue pour les agriculteurs une source de revenus significative sans obérer le potentiel productif nourricier des exploitations concernées qui doit rester une priorité.



ZDS

LA JUSTICE DONNE RAISON AUX AGRICULTEURS

Il faudra aller plus loin dans la reconnaissance de ce que les agriculteurs apportent aux grandes problématiques contemporaines de notre société, au-delà de la fonction nourricière première de l'agriculture. C'est le sens que j'ai voulu donner à mon soutien aux éleveurs du département qui ont été victimes de la révision de la carte des zones défavorisées. En obtenant, pour certains, [gain de cause auprès du tribunal administratif de Pau](#), ils ont démontré que ce dispositif européen est encore trop souvent inadapté à la réalité de ce que sont, ou sont devenus, les territoires concernés. Bien que le Gouvernement ne le souhaite pas actuellement, je pense qu'il serait juste de revoir le découpage des petites régions agricoles sur la base desquelles les droits aux indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN) sont calculés. Il n'y a pas, derrière cette question, qu'un enjeu de revenu agricole. Il y a aussi l'avenir de pans entiers du territoire gersois qui sont



Foire de la Madeleine, le 23 juillet 2023 à Montesquiou.

en déprise économique et dont l'entretien peut poser des problèmes d'intérêt général en matière de sécurité incendie par exemple. ■

PSE

LES PRESTATIONS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) INSCRITES DANS LA LÉGISLATION

Afin de reconnaître et valoriser les externalités positives de l'agriculture, j'ai saisi toutes les occasions qui m'ont été données en tant que législateur de conférer un statut légal aux PSE (prestations pour services environnementaux). Sur ma proposition et celle de mon groupe, [ce dispositif a été introduit dans le livre préliminaire du code rural et de la forêt lors du vote de la loi climat-résilience en juin 2021](#). Il doit maintenant prospérer. Agriculteurs, État, collectivités locales, entreprises, voire particuliers, peuvent s'en saisir dans l'intérêt général et pour répondre à des problématiques environnementales très concrètes. Les pertes de fonds engendrées par les coulées de boues lors des pluies torrentielles récentes en sont un exemple possible d'application. ■

Zones intermédiaires

POUR MIEUX RECONNAÎTRE LES SPÉCIFICITÉS DES TERROIRS

Au-delà de cette valorisation souhaitable des services rendus par l'agriculture aux écosystèmes et à la société dans son ensemble, il serait nécessaire que les terroirs situés entre les zones de montagne et celles de forts rendements soient reconnus et davantage aidés. Pour l'heure, mes propositions de prise en compte de ces zones dites intermédiaires ont été édulcorées par les ministres au motif que les zonages ont plus d'inconvénients que d'avantages. Un argument difficile à comprendre quand on voit ce qu'a produit de très positif la politique de relance du pastoralisme au bénéfice de l'économie des massifs montagneux français !

J'ai aussi saisi l'occasion d'un échange avec le commissaire européen en charge de l'agriculture pour [l'interroger sur l'approche européenne des zones intermédiaires](#). ■



RETROUVER DES CAPACITÉS DE STOCKAGE DE L'EAU

L'eau dans toutes ses dimensions de disponibilité, de qualité et d'usages divers [est toujours au cœur de mes préoccupations](#). À l'été 2020, j'ai souvent dit l'intérêt que pouvait avoir le curage de nombreuses retenues existantes dans le Gers. Je constate aujourd'hui que l'idée a progressé. Des expérimentations sont actuellement menées dans les retenues collinaires gersoises. Je souhaite que la réglementation soit adaptée raisonnablement en tenant compte de l'ensemble des problématiques dont celle de la ressource disponible. Je suis également convaincu que la démarche dite PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau) peut et doit se développer bien au-delà des premières expérimentations. Je renvoie ici le lecteur intéressé au [rapport transpartisan](#) que le Sénat vient de rendre public. ■

Gestion des risques en agriculture

POUR UNE RÉFORME DES ASSURANCES AGRICOLES EFFICIENTE

Si le « Varenne de l'eau » a été à certains égards décevant, il a permis de progresser sur la question des assurances agricoles. De longue date, je me suis intéressé à ce sujet en présentant et [en défendant des propositions de loi](#). Le texte de [réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture](#), que j'ai voté en février 2022, est un progrès... sous réserve de l'évaluation de ses effets concrets. Cependant, et comme je l'ai rappelé à l'occasion de sa discussion, le dispositif d'ensemble ne fonctionnera au bénéfice des agriculteurs que si le calcul des rendements basé sur la moyenne olympique est fondamentalement revu. La fréquence et la profondeur des aléas l'obligent faute de quoi l'assurance en agriculture ne progressera pas ou régressera. Il faudra donc là aussi se donner les moyens politiques et financiers de nos ambitions. Le Gouvernement est attendu sur ce point crucial ! ■



Le mildiou a sévèrement frappé le vignoble gersois en 2023.

CONFORTER LES ABATTOIRS DE PROXIMITÉ

Les évolutions du secteur de l'abattage dans notre département méritent aussi d'être soulignées compte tenu du contexte difficile lié aux évolutions de l'élevage et des marchés de la viande. J'ai toujours pensé qu'il fallait que le Gers soit doté d'outils d'abattage performants, pluri-espèces, s'inscrivant bien entendu dans les normes et les attentes contemporaines de la société en matière de bien-être animal. Dans le prolongement du projet élaboré conjointement en 2015 par les éleveurs et l'agglomération du Grand Auch, je souhaite que l'État soit au rendez-vous des aides nécessaires au projet de modernisation présenté aujourd'hui par les filières. ■

PENSER L'AGRICULTURE DE DEMAIN

Je constate aussi que la création, dans le cadre de la loi d'orientation agricole de 2015, d'un collège des associés non-coopérateurs (salariés) dans les statuts de la coopération agricole a permis d'instaurer une participation élargie au projet d'entreprise. La manière dont ce dispositif a prospéré chez Plaimont atteste de sa pertinence. Je suis heureux d'avoir contribué à cette réussite en tant que député. J'espère que la loi d'orientation agricole qui est annoncée pour cet automne permettra de progresser dans le sens de la triple performance introduite par la loi de 2014. Je souhaite aussi que, pour construire l'avenir, l'installation, la transmission et le foncier soient abordés à cette occasion. ■

Influenza aviaire

L'ENJEU MAJEUR DE LA VACCINATION

Associé au groupe de suivi du ministère de l'Agriculture, j'ai participé à ses divers travaux avec les représentations professionnelles locales et nationales. Dans un contexte de crises récurrentes et malgré [l'application d'un plan d'actions aux mesures sanitaires contraignantes](#) (biosécurité, claustration, dé-densification... etc.), la solution vaccinale apparaît comme l'un des remèdes aux maux que rencontrent les acteurs de la filière. Je souhaite désormais que l'État prenne en charge les coûts de la future campagne de vaccination. La diversité des modes de production doit aussi être préservée dans le Gers. Il en va de l'existence de très nombreux petits producteurs mais aussi de l'image de notre département dans ce secteur concurrentiel. ■



« TO-DE »

LE DISPOSITIF D'EXONÉRATION PROLONGÉ MAIS PAS PÉRENNISÉ

Au regard des conséquences économiques exceptionnelles liées aux différentes crises sanitaires, climatiques et géopolitiques qui ont marqué le secteur agricole français ces dernières années et dans le but de soutenir la compétitivité des entreprises de la production agricole, une prolongation de 3 ans du dispositif d'exonération « TO-DE » (travailleurs occasionnels et demandeurs d'emploi) est prévue, de manière transitoire, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Je souhaite que ce dispositif soit pérennisé pour soutenir les filières viticoles, arboricoles et maraîchères gersoises. ■

RÉFORME DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

Le 1^{er} janvier 2023, est entrée en vigueur [la nouvelle PAC « 2023-2027 »](#). Si l'enveloppe allouée à la France est équivalente à celle de la période précédente à euro constant du fait de l'inflation. Cette réforme de la PAC marque une étape supplémentaire dans le renforcement de la protection environnementale par son dispositif d'écorégime et de nouvelles mesures agroenvironnementales.

Je pense toutefois qu'il faut aller plus loin et que les services environnementaux de l'agriculture (PSE) doivent être reconnus et payés hors PAC sur des crédits d'Etat spécifiques « transition écologique ». ■



UN CADRE PROGRAMMATIQUE QUI INTERROGE

Le Gouvernement a mis au débat des lois relatives au nucléaire et aux énergies renouvelables sans avoir discuté au préalable avec le Parlement des objectifs à fixer à chacun des secteurs de production énergétique.

Dans le cadre des objectifs de la COP 21 adoptés à Paris en 2015, la France s'est dotée d'une stratégie nationale bas carbone et d'une programmation pluriannuelle de l'énergie. Ces deux démarches doivent faire prochainement l'objet d'une révision dans le cadre de l'adoption d'une loi dite de programmation énergie-climat.

Une appréciation partielle

Dans les faits, le Gouvernement a fait travailler le Parlement sur deux textes qui ont un rapport direct et fondamental avec cette loi énergie-climat dont on ne connaît toujours pas la date de présentation en Conseil des ministres et donc le calendrier de discussion. Sans préciser ni lancer de débat sur ses hypothèses en matière de scénarios énergétiques à retenir (proportion et trajectoire pour chaque mode de production décarbonée), le Gouvernement nous a fait légiférer sur [un texte dit d'« accélération de la production d'énergies renouvelables »](#) et sur [un texte de « simplification des procédures permettant l'aménagement et la construction de nouveaux réacteurs nucléaires sur des sites existants »](#).

Beaucoup reste à faire

J'ai pris une part très active dans la discussion de ces deux textes. Tout en reconnaissant leur bien-fondé,



j'ai regretté que depuis 2017 nous n'ayons pas pu discuter d'une loi de programmation de l'énergie, alors que nous le demandions sans cesse au Gouvernement et que [la situation de plus en plus dégradée d'EDF](#) nous appelait à le faire.

Sur le fond, la question de la capacité du parc de production français sera décisive pour réussir la décarbonation des secteurs économiques et des filières industrielles françaises. La réussite de la planification écologique en dépendra en grande partie. La maîtrise des process industriels liés à ces productions (électricité,

biogaz, chaleur, captage et stockage de carbone) conditionnera notre performance climatique mais aussi notre future souveraineté industrielle. [L'hydrogène tiendra aussi une part très importante dans le futur système énergétique français](#). Et cela d'autant plus que la production d'énergies renouvelables non pilotables sera importante dans le mix énergétique national.

Je dois dire qu'à ce stade beaucoup reste à démontrer pour rassurer quant au respect des engagements du pays.

Électricité

LE MARCHÉ EUROPÉEN DE L'ÉLECTRICITÉ ET LA PLACE D'EDF

La situation et le fonctionnement des marchés de l'électricité en Europe et en France ont aussi retenu toute mon attention. S'ajoutant à un management industriel déficient de l'État pendant des décennies, le corollaire de la construction du marché européen de l'électricité sur la base du principe dogmatique de « la concurrence libre et non faussée » a été [l'affaiblissement considérable de l'entreprise nationale EDF](#) illustré notamment par le dispositif de l'ARENH. À tel point que l'État, et je le demandais, a fini par décider de [nationaliser totalement son capital](#).

Des réformes nécessaires

Aujourd'hui, la grande question qui reste sans réponse est de savoir comment l'État actionnaire unique va financer les programmes de prolongation des réacteurs nucléaires existants, les quatorze nouveaux réacteurs annoncés par le Président de la République à Belfort début 2022 et pour lesquels nous avons voté la loi évoquée ci-dessus, la poursuite du développement des productions d'énergies renouvelables au sein d'EDF.

La réforme structurelle du marché européen de l'électricité me préoccupe tout particulièrement. A contrario de la suppression récente des tarifs réglementés du gaz, je souhaite que les particuliers, les TPE et les PME, certaines entreprises de taille intermédiaire (ETI), les artisans, les commerçants et les collectivités locales puissent continuer à bénéficier de tarifs réglementés de vente de l'électricité. Le 5 juillet 2023, au « Conseil supérieur de l'énergie », j'ai voté contre l'augmentation de plus de 10 % des tarifs réglementés de l'électricité voulue par le Gouvernement. Les ménages les plus modestes sont toujours confrontés à une inflation très élevée des produits alimentaires notamment. Cette mesure aurait dû être ciblée pour être juste et équitable.

Maîtriser le prix de l'énergie

Il faut garder en mémoire que l'envolée des prix de l'électricité a débuté bien avant que les conséquences de l'agression de l'Ukraine par la Russie ne produisent leurs effets sur les prix de l'électricité. Le problème est donc structurel au niveau européen. Notre intérêt national réside dans le fait que les prix de l'électricité doivent résulter des coûts de production du mix énergétique français.

C'est sur ce point majeur que je jugerai de l'efficacité politique du Gouvernement à défendre la compétitivité de l'économie française auprès de la Commission européenne et dans l'Union! ■

Unité de méthanisation Biogaz, Auch.



Énergies renouvelables

LE GERS DOIT CONCOURIR AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Notre département sera concerné et impliqué dans le développement des énergies renouvelables à base principalement de photovoltaïque, biogaz et bois. En adoptant un point de vue territorial, [le Sénat a profondément remanié le texte du Gouvernement](#) visant à accélérer le développement des énergies renouvelables. J'ai participé à la [commission mixte paritaire qui a permis de dégager un accord entre les deux chambres](#).

Structurer le parc de production gersoises

J'ai résolument engagé mon groupe pour mieux cadrer le déploiement territorial des énergies renouvelables, accélérer le développement de l'énergie solaire thermique et photovoltaïque, défendre le développement de l'agrivoltaïsme tout en préservant le foncier agricole et les agriculteurs, introduire une planification ascendante et une meilleure participation des populations dans le processus d'installation des énergies renouvelables et aussi rendre plus équitable le partage de la valeur issue de la production des énergies renouvelables dans les territoires concernés.

Concrètement, la traduction programmatique et opérationnelle des dispositions de cette loi est en cours de déploiement dans le département du Gers.

Je souhaite que l'intérêt général, fondé sur la prise en compte des enjeux et nécessités de la transition écologique, préside aux discussions et débats qui accompagneront le développement des énergies renouvelables dans notre département.

Au titre de la mission d'évaluation des politiques publiques que confère l'article 24 de la Constitution de la V^e République aux parlementaires, je suivrai avec une grande attention l'avancée du parc de production électrique et gazier du Gers. ■

QUELLE ÉCONOMIE POUR LE FUTUR?

Loin des affrontements stériles entre décroissance et productivisme, une troisième voie existe.

L'intitulé grandiloquent de certains projets de loi dissimule parfois l'absence de traitement sur le fond des véritables enjeux politiques du sujet. Le projet de loi «industrie verte» est de ceux-là.

Pourtant, compte tenu des nécessités et des urgences du moment, je me réjouissais avec mes collègues sénateurs de tous bords de travailler sur des politiques publiques permettant à nos industries de s'inscrire dans la transition écologique qui constitue peu ou prou le cadre général de l'action du Gouvernement.

Au lieu de quoi, nous avons eu à débattre d'un texte qui se limite à des dispositions techniques et procédurales visant à réduire les délais de traitement des dossiers d'autorisation d'une cinquantaine de grands sites industriels et logistiques. Puisse la région Occitanie être concernée! Le Gers, lui, ne l'est pas à ma connaissance, et je le regrette, mais je reviendrai sur ce point important à mes yeux. Malgré tout, j'ai pris dans la discussion de ce texte une part conséquente en commission comme en séance.

Pour une économie désirable

Sur ce sujet de l'industrie du futur auquel renvoie le concept générique d'«industrie verte», j'ai questionné le ministre délégué sur l'industrie dont nous avons besoin pour réussir la transition écologique tout en répondant aux besoins de notre population et des marchés.

Autrement dit «de quelle économie durable et désirable avons-nous besoin

pour demain, dans un contexte de crise climatique avéré par les scientifiques, loin des affrontements stériles entre décroissance et productivisme?».

Je vous laisse [prendre connaissance des détails de l'échange](#) mais je pense que ce sujet, en réalité fondamental pour notre avenir national, méritait autre chose que ce texte formel affublé d'un titre ne correspondant pas à son contenu.

Avec l'ensemble de mon groupe, je me suis abstenu lors du vote final. Je reste convaincu que le Parlement, les Français intéressés, et les industriels ont tout à gagner [en s'interrogeant sur ce que sera l'économie de demain](#) dans un contexte de transition et de besoins qui auront changé par rapport à ce qu'ils sont aujourd'hui. De très sérieuses productions scientifiques, sociologiques attirent notre attention sur les évolutions en cours.

Un budget à adapter

J'ai aussi souligné la faiblesse de la partie financière de ce texte qui ne repose sur aucune stratégie d'ensemble. Aucun dispositif financier d'accompagnement présenté par le Gouvernement n'est à la hauteur des besoins estimés par l'économiste Jean Pisani-Ferry. Il faudra 66 milliards d'euros par an d'ici 2030, dont 25 à 35 de source publique, pour financer la transition de notre économie. Quelle est la stratégie du Gouvernement? Où trouvons-nous l'argent nécessaire? À ce jour, je n'ai aucune réponse à ces questions fondamentales! —



Extrait de la discussion à propos de l'économie de demain :

« Une économie qui se met en place, qui va nous faire passer d'une économie des choses vers une économie des usages et des expériences, d'une économie de la possession vers une économie de l'accès, d'un monde manufacturier vers un monde de services. Une économie qui sera plus industrielle encore que celle d'aujourd'hui, hyper industrielle en réalité, mais dont l'empreinte écologique sera sensiblement moins importante parce que c'est une nécessité impérieuse. Une économie qui donnera toute sa chance aux territoires français, dans la diversité de leurs potentiels et de leurs initiatives. »

Extension du dispositif « Territoires d'industrie »

UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR POUR TOUT LE GERS

La première phase (2019-2022) du dispositif « Territoires d'industrie » a bénéficié au Pays Portes de Gascogne. D'autres territoires du Gers peuvent désormais y prétendre.



Réalisation des Cartonnages de Gascogne à l'occasion de la coupe du monde de rugby 2023.



Machine industrielle. Cartonnages de Gascogne à Condom.



Chaîne de production de l'usine Erme à Montégut-Arros.

Cette réflexion concerne aussi notre territoire gersois. J'ai suivi de près, au sein du comité de pilotage, la démarche « Territoires d'industrie » dans laquelle est engagé avec réussite le Pays Portes de Gascogne. Industriels, chefs d'entreprises et élus locaux sont main dans la main pour développer des projets porteurs de sens et de croissance utile. L'État, la Région et le Département accompagnent cette dynamique. Depuis plusieurs années et comme [je l'avais dit en 2019 à la chambre de commerce et d'industrie du Gers](#), il n'y a pas de raison objective de fixer comme critère d'éligibilité à ce dispositif la localisation géographique des entreprises et des collectivités. Dans le cadre des débats des lois de finances, [j'ai développé cet argument](#) en tant que rapporteur des « crédits

industrie ». Le dialogue ainsi instauré avec les responsables nationaux de territoires d'industrie a possiblement contribué à la levée de ce critère de localisation géographique. Aujourd'hui, dans notre département, tout établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou groupement d'EPCI, dès lors qu'il peut s'associer avec des porteurs de projets industriels demandeurs, peut prétendre au dépôt d'un ou de plusieurs dossiers d'accompagnement. J'ai récemment informé tous les présidents d'EPCI de cette possibilité de candidature. Je suis persuadé que le Gers doit saisir ces opportunités pour construire son propre développement futur dans le cadre et en lien avec les grands enjeux économiques de la transition. ■

Les enjeux locaux du numérique

DES SUITES CONCRÈTES AU RAPPORT SUR LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE



Forum International de la Cybersécurité 2022 à Lille.

Dans le prolongement des travaux de la [commission d'enquête consacrée à la souveraineté numérique de la nation](#), que j'ai eu l'honneur de présider en 2019, j'ai été invité au [forum international de la cybersécurité \(FIC\) en 2022 pour présenter la stratégie](#) proposée dans le rapport de la commission.

Dans notre département, j'ai souhaité approfondir la dimension territoriale de ce sujet en se plaçant du point de vue des acteurs et utilisateurs du numérique. [À l'invitation de la CCI du Gers, j'ai présenté aux chefs d'entreprises](#) présents les enjeux multiples du numérique identifiés dans le [rapport de la commission d'enquête](#).

Ce dernier préconisait l'équipement des territoires en datacenters afin de progresser en matière de sécurité informatique et de faciliter le développement des applications industrielles génératrices et utilisatrices de données autour de la 5G et du développement de l'internet des objets notamment.

Les attaques des systèmes informatiques d'hôpitaux, de collectivités locales et d'entreprises se sont depuis multipliées sur l'ensemble du territoire national démontrant que la sécurité des données doit faire l'objet d'une vigilance permanente et de politiques publiques et d'entreprises adaptées aux enjeux identifiés.

C'est une véritable culture de la sécurité numérique que nous devons acquérir. Nous partons de loin mais la prise de conscience des enjeux progresse indéniablement.

En tant qu'auditeur de la 2^e promotion « souveraineté numérique de l'IHEDN » (institut des hautes études de la Défense nationale), j'ai proposé au Préfet du Gers de sensibiliser les collectivités locales et les entreprises de notre département à la question de la sécurisation de leurs systèmes de gestion des données numériques.

À l'initiative de l'État, la réunion du 3 décembre 2021 à Pessan a permis des échanges utiles entre chefs d'entreprises, élus locaux et spécialistes de l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ou de la gendarmerie nationale. ■

Plateformes

MIEUX PROTÉGER LES UTILISATEURS ET LES TRAVAILLEURS

Toujours en lien avec les préconisations du rapport de la commission d'enquête, j'ai suivi de près la définition et la mise en place des directives européennes relatives aux services et aux marchés du numérique dites « DSA » et « DMA ».

J'ai voté en juillet dernier le projet de loi relatif à la protection des usagers du numérique qui s'inscrit dans le cadre de ces deux règlements européens. J'ai aussi abordé [la question des conditions de travail et du statut des travailleurs des plateformes](#).

Intelligence artificielle

Dans le cadre d'un [débat consacré aux enjeux politiques, stratégiques et économiques de l'intelligence artificielle](#) (IA), j'ai interrogé le ministre

chargé du numérique sur l'analyse que fait le Gouvernement des conséquences du développement de l'IA sur les formes et les marchés du travail. Je regrette que les propositions de l'ancien député et mathématicien titulaire de la médaille Fields Cédric Villani n'aient toujours pas été reprises par le Gouvernement pour mieux appréhender les impacts de cette technique sur les emplois.

Je déplorais lors de ce débat que les moyens qu'y consacraient la France et l'Union européenne étaient très insuffisants. L'actualité de la génération de texte par l'IA « Chat GPT » nous démontre hélas, une fois de plus, que nous ne sommes toujours pas dans la course. ■



Datacenter

NOUVELLE INFRASTRUCTURE DANS LE GERS

Plus directement, j'ai soutenu et accompagné le projet de création d'un datacenter porté par le groupe FullSave et la société auscitaine APEXI. Il est en cours d'achèvement. Sur la base d'une stratégie de gestion et de sécurisation de leurs systèmes d'informations, les entreprises et les collectivités locales pourront utiliser cette infrastructure dans un cadre contractuel adapté.

Je souhaite aussi que les collectivités locales puissent être accompagnées de manière permanente sur la sécurité de leurs systèmes de gestion de données. ■



Défense extérieure contre l'incendie

FINANCER LES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES

En tant que membre de la délégation sénatoriale aux collectivités locales et à la décentralisation, j'ai tenu à travailler sur certains sujets potentiellement porteurs d'enjeux.

La sécurité de nos concitoyens en fait partie et j'ai saisi l'occasion qui m'était donnée au sein de la délégation [pour analyser la mise en œuvre des règlements de défense extérieure contre l'incendie \(DECI\)](#).

Au-delà du constat national exposé dans le rapport et des recommandations formulées, l'audition de la direction du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Gers m'a permis de mesurer les capacités d'adaptation du service aux situations variées d'intervention extérieure.

La protection juridique des maires demeure cependant pour moi une préoccupation au regard de l'état fonctionnel de certains réseaux communaux.

Il serait fortement souhaitable que les communes dont les réseaux présentent des points faibles puissent être financièrement accompagnées pour progresser en matière de conformité. Des crédits DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) peuvent y être consacrés mais une enveloppe spécifique nationale serait justifiée à l'instar par exemple des opérations qui sont engagées pour consolider les ponts. ■



Remise du « rapport DECI » au Ministre de l'Intérieur le 7 décembre 2021.



Congrès des maires du Lot-et-Garonne, 16 octobre 2021 à Tonneins.

Zones de revitalisation rurale

POUR UNE RÉVISION DES ZRR

L'accompagnement des communes rurales dans l'accueil de petites entreprises artisanales ou commerciales a toujours contribué à la revitalisation de notre ruralité. [La dernière réforme \(2017\) des zones de revitalisation rurale \(ZRR\) avait pénalisé certaines communes du Gers](#) par le fait de calculs d'éligibilité réalisés au périmètre des EPCI concernés.

En conséquence, je me suis associé au travail de fond de mon groupe en signant une [proposition de loi dont l'objet est de préserver le dispositif des ZRR](#) tout en l'améliorant au bénéfice des communes pour lesquelles il présente un enjeu de développement avéré.

Je souhaite que les objectifs de ce texte constituent la base de discussion parlementaire d'une révision éventuelle du dispositif des ZRR. ■



Réunion d'échange au sujet de la préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Astarac.

Crédits DETR

APPRÉCIER LE FINANCEMENT PAR L'ÉTAT DES PROJETS DES COMMUNES ET EPCI

En tant que membre de la commission préfectorale de la DETR et dans le cadre de la mission de contrôle qui est conférée aux parlementaires à l'article 24 de la Constitution de la V^e République, j'ai souhaité évaluer le niveau de consommation des crédits DETR votés pour le Gers en lois de finances. Je retiens des analyses et des échanges que j'ai pu avoir avec l'autorité préfectorale que le niveau de consommation apprécié sur des périodes glissantes de six ans est satisfaisant. La proportion de crédits DETR correspondant à des projets annulés ou reportés par les communes est relativement peu importante. En rapport indirect avec ce sujet, j'avais le 10 mai dernier [interrogé Madame la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales](#) à propos des mesures devant être prises par le Gouvernement pour répondre aux difficultés des collectivités liées aux effets de l'inflation.

Outre la qualité du travail des fonctionnaires de la préfecture que je remercie, je retiens de cette séquence de contrôle parlementaire l'intérêt qu'il pourrait y avoir à effectuer périodiquement des revues de projets, dossier par dossier, permettant d'optimiser les dépenses de crédits alloués.

Risque inondation

Dans le même ordre d'idées, j'ai sollicité la préfecture pour que nous soient présentées les dispositions relatives à l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI). Je tiens à remercier Monsieur le Préfet pour la présentation et l'échange qui s'en est suivi en commission DETR. Compte tenu de l'exposition de nombreuses communes au risque inondation, mon but était de rappeler les responsabilités des différentes parties prenantes dont les maires, les présidents d'EPCI et de syndicats directement concernés. Sur ce sujet également, la capacité à investir pour protéger les populations et les biens peut poser question au regard des moyens financiers disponibles. ■

Elus gersois reçus au Sénat à l'occasion du Congrès des maires de France en novembre 2021 à Paris.



Zéro artificialisation nette

DE LA LOI À SA DÉLICATE MISE EN ŒUVRE

En juin 2021, j'ai participé activement au débat de la loi climat-résilience dont j'ai [alors souligné les manquements et autres points faibles](#).

J'ai dit à la sortie de la commission mixte paritaire [qu'il faudrait très vite remettre l'ouvrage sur le métier](#).

Les difficultés opérationnelles et parfois politiques de mise en œuvre du zéro artificialisation nette (ZAN) à l'horizon de 2050 ont confirmé mon analyse.

Afin de limiter les difficultés constatées sur le terrain, [le Sénat dans son ensemble a donc voté une loi de clarification et de simplification du dispositif ZAN](#).

Je souhaite que, dans le cadre de ce texte de loi et des orientations du schéma de cohérence territoriale de Gascogne notamment, le dialogue entre élus locaux puisse permettre de lever les difficultés de mise en œuvre du ZAN à l'échelle des communes et des EPCI. ■

Lecture publique

UNE LOI POUR DÉMOCRATISER LA LECTURE

L'accès de tous à la culture constitue pour moi un impératif républicain. Les politiques publiques doivent le garantir. Avec l'ensemble de mon groupe, j'ai signé la proposition de loi de ma collègue Sylvie Robert, sénatrice de l'Ille-et-Vilaine, qui vise à développer la lecture publique en facilitant l'accès aux bibliothèques.

Bel exemple de consensus parlementaire, [cette proposition de loi a été votée et promulguée](#). Elle permet à notre pays de faire un grand pas en faveur de la démocratisation de la lecture et de ses pratiques associées. Elle conforte aussi le lien des bibliothèques avec les collectivités territoriales. Elle instaure la gratuité d'accès ainsi que le pluralisme des collections. Elle consacre aussi la reconnaissance professionnelle des bibliothécaires et de leurs qualifications. —



École

UN SYSTÈME ÉDUCATIF À FAIRE PROGRESSER

En matière d'éducation, mon attention a été récemment attirée sur les indicateurs de mixité sociale concernant les établissements gersois. Le niveau de ces indicateurs justifie que soit engagée une réflexion et, le cas échéant, que des propositions soient faites.

Je considère que ce sujet est important dans une perspective de mixité sociale et de brassage républicain. Par ailleurs, je salue les bons résultats aux examens obtenus cette année dans le département du Gers, confirmation, s'il en était besoin, de la nécessité de préserver dans l'intérêt de nos jeunes le maillage territorial éducatif de la petite école jusqu'à l'enseignement supérieur.

L'importance des sciences et des technologies

Sur le plan national, j'ai regretté [la suppression des enseignements de technologie en classe de 6^e](#). Dans une



succession permanente de réformes que l'on peine à comprendre et dont les effets positifs se font pour le moins attendre (dégradation de la France au classement PISA), je suis convaincu que c'est une faute de priver les jeunes collégiens de la découverte pratique des sciences et des technologies.

La France a besoin plus que jamais pour préparer le monde de demain de scientifiques, ingénieurs, techniciens et ouvriers hautement qualifiés. La proportion de filles doit sensiblement progresser dans ces filières. Cela commence dès l'école. —

L'accès aux soins de santé

AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DES FRANÇAIS ET DES GERSOIS

Je ne siége pas à la commission des Affaires sociales du Sénat mais j'ai tenu à apporter ma contribution à la démarche du « Conseil national de la refondation » (CNR), qui s'est tenu à Auch en décembre 2022 sur le thème de la santé. À cette occasion et en l'absence du ministre de la Santé, j'ai remis au directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Occitanie trois notes de propositions personnelles. Ce sera ma contribution au plan régional de santé (PRS) en cours d'élaboration.



Inauguration du centre territorial de Santé de Plaisance du Gers le 22 septembre 2022.

La première de ces notes traite de la problématique de l'accès aux soins de santé pour tous et sur l'ensemble du territoire. En cohérence avec le travail de fond réalisé au sein de mon groupe sénatorial, je demande la formation de 15 000 médecins par an. Cela suppose d'augmenter le nombre actuel d'étudiants.

Je rappelle que, depuis la promulgation de la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, loi que j'ai votée avec l'ensemble de mon groupe, [le décret organisant le déploiement d'étudiants en médecine dans les](#)

[déserts médicaux n'a toujours pas été pris](#). La volonté et le travail du législateur ne sont donc pas en l'occurrence respectés par l'exécutif.

Renforcer l'offre de soins de proximité

Je propose aussi dans ce document un dispositif décidé et financé par l'État qui prend la forme d'une contractualisation entre l'État et les départements volontaires, dont celui du Gers que je salue pour ses actions résolues menées depuis des années.

Il permet de renforcer l'offre de soins de proximité à partir de lieux

d'exercice (cabinet de médecine libérale, maison de santé pluridisciplinaire ou centre de santé) articulés autour du médecin généraliste accueillant en tant que maître de stage pendant un an un jeune praticien en fin d'internat et un étudiant en second cycle.

L'ensemble de ces dispositions a fait l'objet au Sénat du dépôt d'[une proposition de loi que j'ai signée avec mon groupe](#). Ce texte vise à rétablir l'équité territoriale face aux déserts médicaux et à garantir l'accès à la santé pour tous. ■

Hôpital

GARANTIR UN ACCÈS UNIVERSEL AU SERVICE PUBLIC HOSPITALIER

Concernant l'hôpital public, j'ai remis au directeur général de l'ARS Occitanie une note visant à garantir un accès universel à un service public hospitalier de qualité.

Dans cet objectif, j'ai avec mon groupe travaillé et cosigné deux propositions de loi : l'une de [programmation référendaire pour reconstruire l'hôpital](#), l'autre [visant à instaurer un nombre minimum de soignants par patient hospitalisé](#).

J'ai complété ma contribution au CNR santé en appelant, de manière argumentée, à un projet national de refonte du service public de la santé psychiatrique, très en difficulté partout dans notre pays. —



Centre Hospitalier de Condom.

Réforme des retraites

UN ÉQUILIBRE FINANCIER GÉNÉRAL QUI POURRAIT S'AVÉRER NÉGATIF

Sur le sujet des retraites, j'ai pris une part active au débat qui s'est déroulé au Sénat. Avec le recul de quelques mois je constate, à la lecture des rapports récents d'organismes de référence comme le Conseil d'orientation des retraites (COR), que l'équilibre financier général du système pourrait s'avérer négatif compte tenu des hypothèses retenues par le gouvernement pour cette réforme.

Abandon de la réforme paramétrique initiale qui aurait pu nous faire cheminer vers un système à caractère universel donc plus équitable, gain hypothétique de la mesure d'âge à 64 ans effacé selon le COR, je pense qu'au-delà même des conditions démocratiques de son adoption cette réforme n'aura servi à rien ou à pas grand-chose de significatif dans la durée! —



Retraites agricoles

DES AMÉLIORATIONS ... À SUIVRE

Au cours des années précédentes, j'ai également pris une part active dans l'évolution du régime des retraites agricoles.

J'ai voté pour la loi dite « Chassaigne 1 » (3 juillet 2020) qui a bénéficié à 3 600 Gersois. Le Gouvernement y était fermement opposé. Certains retraités agricoles ont vu leur retraite revalorisée. Le montant de l'augmentation est fonction de la durée de carrière en tant que chef d'exploitation. Elle est de l'ordre de 120 € pour une carrière complète. Avec l'ensemble de mes collègues sénateurs, j'ai voté le jeudi 9 décembre 2021 la loi dite « Chassaigne 2 » de revalorisation des pensions de retraites agricoles des conjoints et des aides familiaux qui a permis la revalorisation de 100 € net par mois des conjointes d'exploitants agricoles.

J'ai également voté pour la loi visant à calculer la retraite de base des non-salariés agricoles en fonction des vingt-cinq années d'assurance les plus avantageuses promulguée le 14 février 2023 qui permet d'augmenter les pensions de retraite des exploitants et de leurs collaborateurs. D'autres progrès seront à l'avenir nécessaires. —

Politique de la ville

RESPECTER LES ENGAGEMENTS PRIS AUPRÈS DES HABITANTS

Depuis plusieurs années maintenant, la production de logements sociaux dans notre pays est très sensiblement inférieure aux besoins avérés de la population française. Par des réformes successives, dont la plus emblématique a été la diminution de l'allocation logement, le modèle économique du logement social en France a été déséquilibré.

Dans ce contexte, j'ai veillé à ce que les travaux engagés par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour transformer le quartier du Grand Garros à Auch, intégré dans la politique de la ville en 2015, ne subissent pas d'interruption ou d'arrêt définitif. Pour la population concernée comme pour les entreprises gersoises impliquées dans les travaux, l'enjeu était et reste crucial! ■



Le quartier du Garros vu du ciel.



Démolition d'une tour du quartier.

Commission d'enquête sénatoriale

ÉVALUER LES POLITIQUES DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES LOGEMENTS

J'ai aussi travaillé au cours des six derniers mois dans le cadre d'une commission d'enquête sénatoriale consacrée aux politiques publiques de rénovation énergétique des bâtiments. Parmi les **23 propositions formulées** par celle-ci, je retiens comme condition de réussite du dispositif l'indispensable soutien des ménages les plus modestes pour réduire au maximum leur « reste à charge ».

Dans la complexité actuelle du montage des dossiers, il sera primordial que les ministères et les administrations concernées, nationales comme locales, s'inscrivent dans une logique de guichet unique pour faciliter les démarches des demandeurs.

Il sera aussi nécessaire que le soutien de l'État aux entreprises intervenantes soit plus stable et plus sécurisé. Le pilotage des politiques publiques de rénovation devra relever d'un organisme unique et les collectivités territoriales devront, dans ce cadre, être mieux considérées.

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) devra être fiabilisé et adapté au bâti ancien et au logement des espaces ruraux. ■



DES QUESTIONS À PROPOS DU MARCHÉ INTÉRIEUR EUROPÉEN



Les politiques de l'Union européenne fixent de plus en plus le cadre de l'action nationale. C'est particulièrement le cas en matière économique.



Conférence interparlementaire sur l'autonomie stratégique et économique de l'Union européenne le 14 mars 2022.

À titre d'illustration, j'ai participé au débat organisé en mars 2022 au Sénat sur le thème de l'amélioration de l'autonomie stratégique économique de l'Union européenne. À cette occasion, devant 100 parlementaires représentant l'ensemble des pays de l'Union, [j'ai interrogé le commissaire Thierry Breton](#) sur trois points :

- la diversification des approvisionnements en produits stratégiques (semi-conducteurs, matières premières vulnérables ...),

- la nécessité que l'Union se dote d'une stratégie spécifique dans les secteurs énergétiques et miniers relatifs aux terres rares indispensables à la décarbonation de nos économies,
- les mesures à prendre pour que dans l'ensemble de l'Union la souveraineté alimentaire soit garantie.

POUR UN AGENDA RURAL EUROPÉEN

Le Sénat a adopté le jeudi 4 novembre 2021 à l'unanimité une proposition de résolution initiée par mon groupe, demandant [la mise en place d'un Agenda rural européen](#). Je porte également cette revendication en tant que membre de l'association nationale « Nouvelles Ruralités » qui promeut le développement des ruralités en tant que politique européenne spécifique. La ruralité représente 80 % du territoire et 30 % de la population en France (environ 20 millions de Français).



AMÉLIORER L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'article 24 de la Constitution de la V^e République prévoit que le Parlement vote la loi, contrôle l'action du Gouvernement et qu'il évalue les politiques publiques. Sur le fond, le Parlement est débiteur de l'évaluation et les citoyens en sont les créanciers. Considérant que la fonction d'évaluation des politiques publiques n'est pas exercée de manière satisfaisante et qu'elle ne peut donc pas significativement contribuer à l'efficacité de l'action publique, j'avais au cours du mandat précédent présenté [deux propositions de loi qui ont été débattues au Sénat](#).

Proposition de loi

En conséquence de ce travail, le Sénat a modifié son règlement intérieur en confiant aux rapporteurs des projets de loi ou des propositions de loi désignés par les commissions la mission de les évaluer après leur mise en œuvre.

Si on peut y voir un progrès, nous restons loin de l'ambition initiale qui était la mienne. Aussi ai-je présenté en mai 2021 [une proposition de loi visant à modifier la Constitution](#) en précisant

la rédaction de l'article 24. Ma proposition fait suite [aux échanges que j'ai eus avec le Conseil d'État](#), notamment son vice-président, et le président du Conseil national d'évaluation des normes. [Elle prévoit en substance](#) que « la loi et le règlement précisent ceux de leurs objectifs qui donnent lieu à des évaluations » et que « pour garantir la fiabilité de ces évaluations leurs conditions de réalisation sont précisées par une loi organique ». Elle précise enfin que « les collectivités territoriales sont associées à ces évaluations ».

La dimension institutionnelle de la crise

Au-delà de ces propositions techniques et du devenir législatif qui leur sera donné, notre pays traverse une crise profonde dont les causes et les facteurs explicatifs sont multiples et complexes. Il y a dans cette crise une dimension institutionnelle qui ne peut être ignorée. Je suis convaincu que certaines révisions constitutionnelles passées ont déséquilibré le fonctionnement de notre démocratie républicaine. Je plaide pour que nous nous interrogeons sur les effets du passage

au quinquennat pour la fonction de Président de la République et sur les conséquences au plan démocratique de l'inversion du calendrier électoral qui a placé les élections législatives systématiquement dans la foulée de l'élection présidentielle.

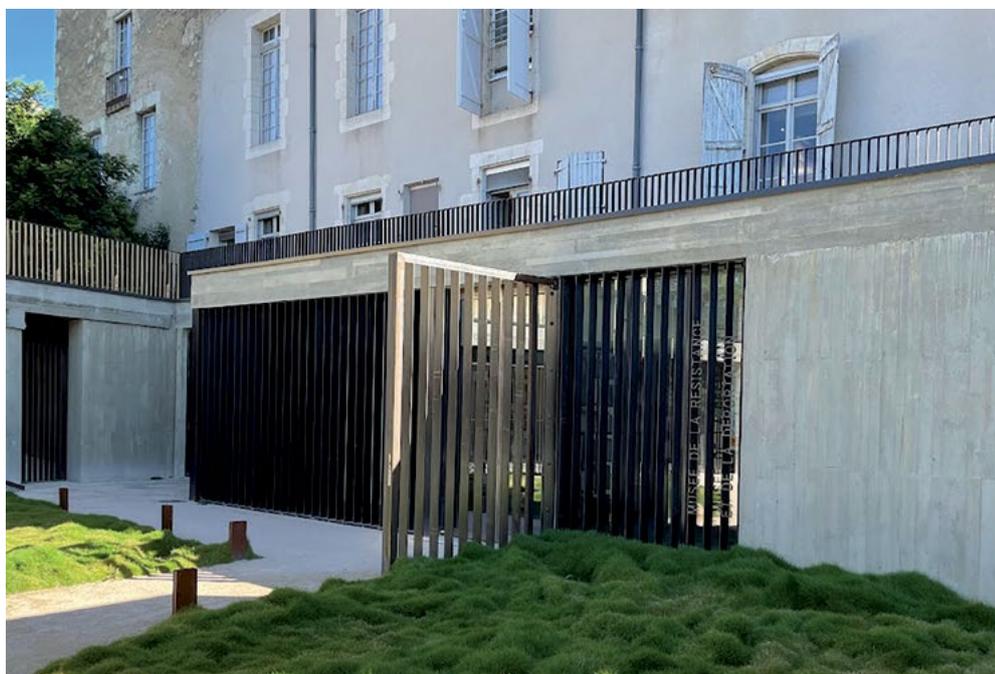
Une grande réforme indispensable et urgente

Je crois qu'il est aujourd'hui indispensable de donner une dimension institutionnelle à ce que l'on a pris l'habitude d'appeler la démocratie participative. Il faut aussi redonner aux corps intermédiaires, qui contribuent au quotidien à l'exercice de la citoyenneté de nos compatriotes, la place importante qui doit être la leur. Un agenda pour mener cette grande réforme est indispensable et urgent. Tous les Français qui le souhaitent doivent pouvoir participer à ce processus. Au bout du compte, par leur vote, il devrait leur revenir de décider des choix institutionnels nécessaires au confortement de notre démocratie républicaine. ■

Lieu mémoriel

LE MUSÉE DÉPARTEMENTAL DE LA RÉSISTANCE VOIT LE JOUR

En tant que maire d'Auch et président de l'agglomération, j'avais initié le projet de construction d'un musée départemental de la Résistance et de la Déportation.



Son inauguration récente nous permet collectivement de rendre aux Résistants et Déportés gersois qui se sont sacrifiés pour la Liberté la reconnaissance qui leur est due.

Ce lieu d'Histoire sera fondamentalement un outil pédagogique au service des enseignants et des jeunes générations qui doivent savoir et comprendre.

C'est pour éclairer les consciences et contribuer à la formation de citoyennes et de citoyens libres que ce lieu mémoriel a vu le jour. Puissent les générations qui le visiteront comprendre que « pour ne plus jamais vivre cela », la République et la démocratie nécessitent d'être défendues par l'engagement civique de chacun. ■



Commémorations

SE SOUVENIR, TOUJOURS

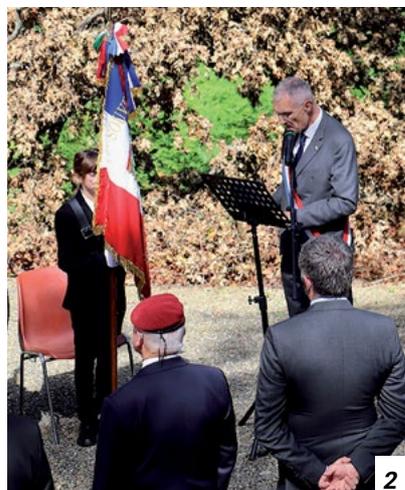


Je tiens ici à saluer le développement de l'itinéraire des « Hauts Lieux de Mémoire de la Résistance dans le Gers » qui illustre la lutte contre l'oppression nazie pendant la seconde Guerre Mondiale.

Je continue à l'occasion de diverses cérémonies commémoratives de porter [un discours de défense des valeurs de la République](#) et de reconnaissance envers les femmes et les hommes qui se sont battus pour leur défense.

Je salue également toutes les initiatives et commémorations permettant de rendre hommage aux victimes et combattants de la guerre d'Algérie. [L'inauguration en mai 2022 de l'espace du 19 mars 1962 à Marestaing](#) illustre cette dynamique importante.

1. Cérémonie d'hommage aux harkis à Mirande le 25 septembre 2022 (photo groupe avec civils).
2. Cérémonie de Viella le 26 juillet 2023.
3. Inauguration de l'espace du 19 mars 1962 à Marestaing, en mai 2022.
4. Cérémonie de commémoration de l'appel du 18 juin, à Auch en 2023.
5. Cérémonie de Castelnau sur l'Auvignon le 21 juin 2023.





Franck Montaugé

sénateur du Gers

2020-2023
Mon bilan de mi-mandat

Adresses postales

Permanence parlementaire :
Place de Libération, 32 000 Auch

Bureau au Sénat :
Casier de la Poste
15 rue de Vaugirard, 75291 Paris Cedex 06

Téléphone

05-62-61-21-88

Mèl

f.montauge@senat.fr

www.franckmontauge.fr